

REPRESENTATIVITE ET DIALOGUE SOCIAL : ENJEUX ET OPPORTUNITES

Août 2018

CONTEXTE

En qualité d'organisation professionnelle représentative de la branche, la FEDENE poursuit son rôle par l'examen et la mise en place de dispositions conventionnelles répondant aux évolutions législatives et du secteur. C'est également en cette qualité qu'elle entend s'inscrire dans le cadre des réformes annoncées en matière de représentativité et de formation professionnelle qui constituent une véritable opportunité pour le secteur.

LA FEDENE ORGANISATION PROFESSIONNELLE REPRESENTATIVE DE LA BRANCHE

En qualité d'organisation professionnelle représentative du secteur de l'exploitation des équipements thermiques (arrêté ministériel du 20 juillet 2017, publié au JO le 2 août 2017), la FEDENE continue à jouer pleinement son rôle en négociant les dispositions conventionnelles qui répondent aux spécificités et aux besoins du secteur d'activité ainsi qu'aux évolutions législatives.

REFORME DE LA REPRESENTATIVITE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C'est également en sa qualité d'organisation professionnelle représentative que la FEDENE entend s'inscrire dans le cadre des réformes annoncées en matière de représentativité et de formation professionnelle. Ces réformes constituent une opportunité de faire évoluer notre rôle de société de services à composante technique, nos conventions collectives et modes de travail et d'attirer également les jeunes talents et plus particulièrement les femmes vers nos métiers.

OUVERTURES DE NEGOCIATIONS POUR ADAPTER LES CONVENTIONS COLLECTIVES AUX BESOINS SPECIFIQUES ET OPERATIONNELS DE LA BRANCHE

Dans le cadre de la « loi travail » et les ordonnances « Macron », la FEDENE a ouvert, avec les organisations syndicales, des négociations sur plusieurs articles de la convention collective et plusieurs sujets (conclusion et la rupture du contrat de travail, indemnité de départ à la retraite, CDI d'opération...). C'est également dans ce cadre qu'elle a défini plusieurs thèmes de négociation à venir (valorisation des parcours des représentants du personnel...).

MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL PAR LA MISE EN PLACE D'INSTANCES AD HOC

Attachées à poursuivre un dialogue social dynamique et constructif au sein de la branche, la FEDENE et les organisations syndicales ont conclu récemment deux accords pour définir les modalités de mise en place et de fonctionnement des Commissions Permanentes Paritaires de négociation et d'Interprétation (CPPNI) pour chaque convention collective (O/ETAM – cadres).

NEGOCIATION ANNUELLE DES REMUNERATIONS, DES PRIMES ET INDEMNITES CONVENTIONNELLES

Dans le cadre de la négociation annuelle de branche sur le montant des rémunérations minimales des O/ETAM et des Cadres, deux accords ont été conclus en 2018:

- ◆ accord sur les Rémunérations Minimales Annuelles Professionnelles Garanties des O/ETAM ;
- ◆ accord sur les Rémunérations Minimales Annuelles Professionnelles Garanties des Cadres.

Les réformes annoncées en matière de représentativité et de formation professionnelle constituent une opportunité de faire évoluer notre rôle de société de services à composante technique, nos Conventions collectives et modes de travail de travail et d'attirer également les jeunes talents et plus particulièrement les femmes vers nos métiers.
